

RE P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



**PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2014**

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

CHAPITRE 03

ASSEMBLEE NATIONALE

VERSION FRANCAISE

page intercalaire

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE	7
1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	9
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	9
3.1. BILAN TECHNIQUE	9
3.2. BILAN FINANCIER	9
3.3. PERSPECTIVES	9
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	9
5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	9
DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES	13
6. PROGRAMME 031: DYNAMISATION DE LA LEGISLATION ET DE LA COOPERATION INTERPARLEMENTAIRE	17
6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	19
6.2. STRATÉGIE PROGRAMME	19
6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	19
6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	20
7. PROGRAMME 032: RENFORCEMENT DU CONTROLE PARLEMENTAIRE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE	21
7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	23
7.2. STRATÉGIE PROGRAMME	23
7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	23
7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	24
8. PROGRAMME 033: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DES SERVICES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	25
8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	27
8.2. STRATÉGIE PROGRAMME	27
8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	27
8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	28

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION

La Loi N°2007 du 26 Décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat a mis en place un nouveau cadre de gestion budgétaire, comptable et financier dans les Administrations publiques. Ce nouveau cadre est une véritable constitution financière qui vient remplacer l'Ordonnance de 1962 qui, même si elle a permis d'obtenir au cours des cinquante dernières années, des résultats non négligeables, était devenue inadaptée au regard des défis auxquels notre pays fait face.

Le nouveau texte est une volonté politique affichée du Chef de l'Etat qui, lors de sa communication spéciale au cours du Conseil des Ministres du 12 Septembre 2007, disait : « le Gouvernement doit s'attendre à être jugé sur des critères de performance ». C'est une traduction dans les faits de la gestion axée sur les résultats.

Après l'adoption et la promulgation de la Loi N°2012/014 du 21 Décembre 2012, première loi élaborée en mode programme, un saut qualitatif a été opéré dans la présentation du budget à travers le document intitulé « Projet de Performance des Administrations (PPA) Ministérielles ». La demande budgétaire y est exprimée et motivée par des objectifs centrés sur la recherche de la performance, une performance justifiée par l'atteinte des résultats visés par les politiques publiques en cours d'implémentation.

Un nouveau système d'information appelé PROBMIS (Programme Budget Management Information System) a donc été mis en place pour accompagner la mise en œuvre de cette réforme.

Comme pour tout nouvel outil, on a observé au cours de la période de démarrage de l'exercice, des petites difficultés qui ont été très vite surmontées, permettant une accélération du processus de mise en œuvre des activités planifiées en 2013.

Tirant des leçons de l'expérience de l'exercice en cours, la préparation des Projets de Performance des Administrations (PPA) de l'exercice 2014 a mis un accent particulier à améliorer les éléments, aussi bien de forme que de fond, ambitionnant de donner aux Administrations un référentiel pratique, cohérent et pertinent, garantissant de meilleures possibilités de lecture de la performance.

C'est donc en toute logique qu'il présente les objectifs de performance pour les trois prochaines années et décline pour chaque programme, les objectifs, les indicateurs, les cibles, les stratégies-programme, les actions et le cadre organisationnel de mise en œuvre ainsi que les moyens qui accompagnent sa réalisation.

Bien entendu, toute cette planification se doit d'être cohérente avec le Document de Stratégie de Croissance et de l'Emplois (DSCE).

Dans sa structuration, il comporte trois parties imbriquées :

- La synthèse stratégique qui montre que le Projet de Performance des Administrations (PPA) est en cohésion avec les politiques publiques en cours ;
- Le contenu des programmes ;
- Les annexes.

Les Ministères des Finances et de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire vous souhaitent un agréable voyage à travers ce nouvel outil.

page intercalaire

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

page intercalaire

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES
 - 3.1 BILAN TECHNIQUE
 - 3.2 BILAN FINANCIER
 - 3.3 PERSPECTIVES
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

L'objectif stratégique est de permettre au pouvoir législatif de jouer pleinement son rôle dans le système constitutionnel camerounais, dans le strict respect du principe de la séparation des pouvoirs.

5. PRÉSENTATION DU CADRE STRATÉGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

L'Assemblée Nationale devra mettre en oeuvre les trois programmes suivants :

- dynamisation de la législation et de la coopération interparlementaire ;
- renforcement du contrôle parlementaire de l'action gouvernementale ;
- gouvernance et gestion interne.

Programme 1: Dynamisation de la législation et de la Coopération interparlementaire

L'objectif de ce programme est de renforcer le cadre législatif.

L'opérationnalisation de l'objectif de ce programme se fera par la réalisation de manière synchronisée des actions ci-après :

Action 1: Amélioration de l'initiative parlementaire des lois.

Action 2: Développement de la coopération interparlementaire

Programme 2 : Renforcement du contrôle parlementaire

L'objectif de ce programme est de contribuer à l'efficacité des politiques publiques. Ce programme qui vise à mettre en place un mécanisme de contrôle de l'action gouvernementale par l'amélioration de la qualité de l'exercice des questions orales au gouvernement sera exécuté à travers trois actions :

Action 1: Elaboration des instruments de contrôle de l'action gouvernementale ;

Action 2: Renforcement des capacités opérationnelles ;

Action 3: Réalisation des opérations de contrôle.

Programme 3- Gouvernance et gestion interne

L'objectif de ce programme est d'appuyer la mise en oeuvre des programmes opérationnels. Le programme support de l'Assemblée Nationale vise à optimiser la gestion de ses ressources humaines, matérielles, financières et infrastructurelles.

Pour ce faire les actions ci-après seront implémentées :

Action 1: Restructuration de l'organisation et du fonctionnement du Parlement ;

Action 2: Prévention et répression de la corruption ;

Action 3: Amélioration de la gestion des ressources financières ;

Action 4: Modernisation du système d'information et de communication ;

Action 5: Construction et réhabilitation des infrastructures ;

Action 6: Acquisition des équipements ;

Action 7: Amélioration de la gestion des ressources humaines ;

Action 8: Appui au fonctionnement régulier des services.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 031

DYNAMISATION DE LA LEGISLATION ET DE LA COOPERATION INTERPARLEMENTAIRE

Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 AMELIORATION DE L'INITIATIVE PARLEMENTAIRE DES LOIS	Promouvoir l'initiative parlementaire	Nombre de propositions de loi par année législative en cohérence avec les résultats de l'étude relative à l'identification des secteurs clés à légiférer	0.0	3.0	
02 DEVELOPPEMENT DE LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE	Amélioration de l'efficacité de la diplomatie parlementaire en appui à la diplomatie gouvernementale	Taux global de participation aux rencontres internationales où l'Assemblée Nationale est conviée à l'horizon 2016	60.0	75.0	

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 032

RENFORCEMENT DU CONTROLE PARLEMENTAIRE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
03 RENFORCEMENT DES MOYENS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DES INFRASTRUCTURES, MATERIELS ET MOBILIERS	Optimiser la gestion financière de l'Assemblée Nationale	Niveau d'amélioration du cadre de vie des personnels	60.0	75.0	
05 PROJETS D'INVESTISSEMENT PUBLICS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	Réaliser tous les projets BIP programmés	Niveau de réalisation des projets d'investissement programmés	80.0	90.0	

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 033

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DES SERVICES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
02 DEVELOPPEMENT DES INSTRUMENTS DE MOTIVATION	Accroître les primes du personnel	Taux d'accroissement des primes des personnels	0.0	10.0	
03 RENFORCEMENT DES MOYENS DE GESTION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	Optimiser les méthodes de gestions financières	Taux d'accroissement des moyens de gestion de l'AN par an	5.0	10.0	
04 DEVELOPPEMENT DES INSTRUMENTS DE LA MOTIVATION	Gérer efficacement le personnel	Nombre d'instruments de motivation mis en place à l'Assemblée Nationale	3.0	6.0	
05 RENFORCEMENT DES EFFECTIFS	Augmenter le personnel de l'AN	Nombre de personnels recrutés par an	10.0	15.0	
06 COUVERTURES DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	Couvrir toutes les charges communes de l'AN	Taux de réalisation des charges communes	50.0	80.0	

page intercalaire

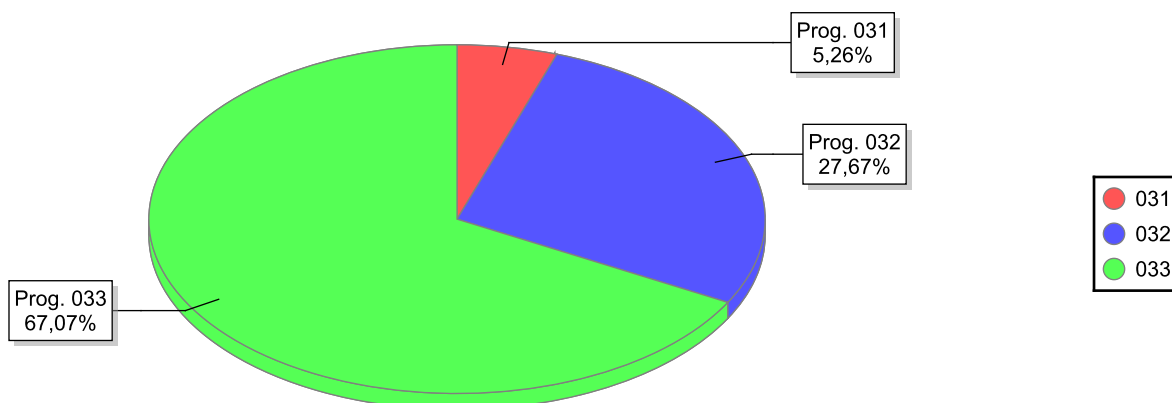
DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

page intercalaire

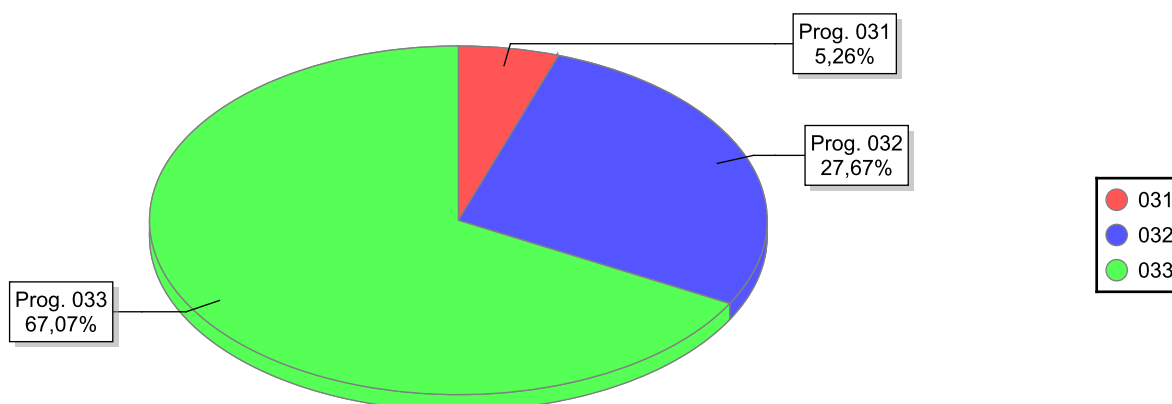
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

Numéro et intitulé du programme		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
031	DYNAMISATION DE LA LEGISLATION ET DE LA COOPERATION INTERPARLEMENTAIRE	950 000 000	950 000 000	0	0	950 000 000	950 000 000
032	RENFORCEMENT DU CONTROLE PARLEMENTAIRE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE	1 000 000 000	1 000 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000
033	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DES SERVICES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	12 121 000 000	12 121 000 000	0	0	12 121 000 000	12 121 000 000
Total		14 071 000 000	14 071 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000	18 071 000 000	18 071 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



page intercalaire

6. PROGRAMME 031

DYNAMISATION DE LA LEGISLATION ET DE LA
COOPERATION INTERPARLEMENTAIRE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

page intercalaire

6.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Renforcer le cadre législatif national

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Taux de contribution de l'AN au renforcement du cadre législatif national	%	2014	0	2016	5

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01 AMELIORATION DE L'INITIATIVE PARLEMENTAIRE DES LOIS

ACTION 02 DEVELOPPEMENT DE LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

6.2 STRATEGIE PROGRAMME

Dans l'optique de renforcer le cadre législatif national en accroissant sensiblement à l'horizon 2020 l'initiative parlementaire des lois et en renforçant la coopération interparlementaire. Il est prévu la mise en œuvre du programme: "Dynamisation de la législation et de la coopération interparlementaire". Cette opérationnalisation se fera par la réalisation de manière synchronisée des actions ci-après:

- 1- Amélioration de l'initiative parlementaire des lois;
- 2- Développement de la diplomatie parlementaire.

Ce qui permettra à l'horizon 2020 d'arriver à un cadre législatif national renforcé et à une coopération interparlementaire diversifiée et multi domaines.

6.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

AMELIORATION DE L'INITIATIVE PARLEMENTAIRE DES LOIS

Dans l'optique de promouvoir l'initiative parlementaire, l'Assemblée Nationale entend instituer une permanence de l'action parlementaire en faveur des députés

OBJECTIF 1 Promouvoir l'initiative parlementaire

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre de propositions de loi par année législative en cohérence avec les résultats de l'étude relative à l'identification des secteurs clés à légiférer	nb	2013	0	2015	3

ACTION 02

DEVELOPPEMENT DE LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

La diplomatie parlementaire est l'une des missions essentielle de l'Assemblée Nationale. Il s'agit pour l'Assemblée Nationale d'examiner la possibilité de mettre en place une stratégie claire de coopération incluant la définition précise des objectifs à atteindre; de définir également des modalités pour la désignation des membres constituant les délégations afin de garantir que la composition de ces délégations soit compatible avec les objectifs des missions.

OBJECTIF 1 Amélioration de l'efficacité de la diplomatie parlementaire en appui à la diplomatie gouvernementale

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		Année	valeur	Année	valeur
1 Taux global de participation aux rencontres internationales où l'Assemblée Nationale est conviée à l'horizon 2016	%	2012	60	2016	75

6.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

en FCFA

Numéro et intitulé de l'action		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	AMELIORATION DE L'INITIATIVE PARLEMENTAIRE DES LOIS	600 000 000	600 000 000	0	0	600 000 000	600 000 000
02	DEVELOPPEMENT DE LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE	350 000 000	350 000 000	0	0	350 000 000	350 000 000
Total		950 000 000	950 000 000	0	0	950 000 000	950 000 000

7. PROGRAMME 032

RENFORCEMENT DU CONTROLE PARLEMENTAIRE DE
L'ACTION GOUVERNEMENTALE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

page intercalaire

7.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Contribuer à l'efficacité des politiques publiques.

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Taux de contrôle du Programme d'Investissement Prioritaire du Gouvernement	%	2013	30	2016	60

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 03 RENFORCEMENT DES MOYENS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DES INFRASTRUCTURES, MATERIELS ET MOBILIERIS

ACTION 05 PROJETS D'INVESTISSEMENT PUBLICS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

7.2 STRATEGIE PROGRAMME

En vue de contribuer à l'efficacité de l'action gouvernementale, le

7.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 03

RENFORCEMENT DES MOYENS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DES INFRASTRUCTURES, MATERIELS ET MOBILIERIS

OBJECTIF 1 Optimiser la gestion financière de l'Assemblée Nationale

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Niveau d'amélioration du cadre de vie des personnels	%	2013	60	2016	75

ACTION 05

PROJETS D'INVESTISSEMENT PUBLICS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

OBJECTIF 1 Réaliser tous les projets BIP programmés

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Niveau de réalisation des projets d'investissement programmés	%	2012	80	2016	90

7.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

en FCFA

Numéro et intitulé de l'action		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
03	RENFORCEMENT DES MOYENS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DES INFRASTRUCTURES, MATERIELS ET MOBILIERS	1 000 000 000	1 000 000 000	0	0	1 000 000 000	1 000 000 000
05	PROJETS D'INVESTISSEMENT PUBLICS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	0	0	4 000 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000
Total		1 000 000 000	1 000 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000

8. PROGRAMME 033

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DES
SERVICES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

page intercalaire

8.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Appuyer la mise en œuvre des programmes opérationnels.

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Degré de motivation du personnel de l'Assemblée Nationale	%	2013	50	2014	75

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 03 RENFORCEMENT DES MOYENS DE GESTION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

ACTION 04 DEVELOPPEMENT DES INSTRUMENTS DE LA MOTIVATION

8.2 STRATEGIE PROGRAMME

8.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 03

RENFORCEMENT DES MOYENS DE GESTION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

OBJECTIF 1 Optimiser les méthodes de gestions financières

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Taux d'accroissement des moyens de gestion de l'AN par an	%	2012	5	2016	10

ACTION 04

DEVELOPPEMENT DES INSTRUMENTS DE LA MOTIVATION

OBJECTIF 1 Gérer efficacement le personnel

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre d'instruments de motivation mis en place à l'Assemblée Nationale	nb	2012	3	2016	6

8.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

en FCFA

Numéro et intitulé de l'action		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
03	RENFORCEMENT DES MOYENS DE GESTION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	3 718 000 000	3 718 000 000	0	0	3 718 000 000	3 718 000 000
04	DEVELOPPEMENT DES INSTRUMENTS DE LA MOTIVATION	8 403 000 000	8 403 000 000	0	0	8 403 000 000	8 403 000 000
Total		12 121 000 000	12 121 000 000	0	0	12 121 000 000	12 121 000 000

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION

page intercalaire

PROJET**BUDGET DE L'ETAT**

ANNEE 2014

CHAPITRE 03 - ASSEMBLEE NATIONALE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Secteur 1	SOUVERAINETE	18 071 000	18 071 000
Fonction 12	Fonctions législatives	18 071 000	18 071 000
Programme 032	RENFORCEMENT DU CONTROLE PARLEMENTAIRE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE	5 000 000	5 000 000
Action 03	RENFORCEMENT DES MOYENS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DES INFRASTRUCTURES, MATERIELS ET MOBILIERS	1 000 000	1 000 000
Article 31 00 10	Secrétariat Général de l'Assemblée Nationale	1 000 000	1 000 000
Paragraphe 6901	Provisions de fonctionnement	1 000 000	1 000 000
Action 05	PROJETS D'INVESTISSEMENT PUBLICS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	4 000 000	4 000 000
Article 31 00 10	Secrétariat Général de l'Assemblée Nationale	4 000 000	4 000 000
Paragraphe 2813	Transferts en capital aux EPAs et autres organismes publics	4 000 000	4 000 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 03 - ASSEMBLEE NATIONALE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Programme 033	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DES SERVICES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	12 121 000	12 121 000
Action 03	RENFORCEMENT DES MOYENS DE GESTION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	3 718 000	3 718 000
Article 31 00 10	Secrétariat Général de l'Assemblée Nationale	3 718 000	3 718 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 718 000	3 718 000
Action 04	DEVELOPPEMENT DES INSTRUMENTS DE LA MOTIVATION	8 403 000	8 403 000
Article 31 00 10	Secrétariat Général de l'Assemblée Nationale	8 403 000	8 403 000
Paragraphe 6268	Primes pour travaux spéciaux	8 403 000	8 403 000

PROJET**BUDGET DE L'ETAT**

ANNEE 2014

CHAPITRE 03 - ASSEMBLEE NATIONALE**DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION**

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Programme 031	DYNAMISATION DE LA LEGISLATION ET DE LA COOPERATION INTERPARLEMENTAIRE	950 000	950 000
Action 01	AMELIORATION DE L'INITIATIVE PARLEMENTAIRE DES LOIS	600 000	600 000
Article 31 00 10	Secrétariat Général de l'Assemblée Nationale	600 000	600 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	100 000	100 000
6901	Provisions de fonctionnement	200 000	200 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	100 000	100 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	200 000	200 000
Action 02	DEVELOPPEMENT DE LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE	350 000	350 000
Article 21 00 10	CABINET DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	350 000	350 000
Paragraphe 6132	Frais de transport des agents en mission à l'étranger	100 000	100 000
6172	Indemnités de mission à l'étranger	250 000	250 000
TOTAL GENERAL DU CHAPITRE		18 071 000	18 071 000